



Le 15/09/2021

## Communiqué de Presse

### Rassemblement interrégional « défense de la chasse et de la ruralité »

**Samedi 18 septembre 2021**

En concertation avec les services de l'Etat, la Ville de Redon informe la population des perturbations de circulation et de stationnement qui auront lieu le samedi 18 septembre 2021.

Les Fédérations Régionales de Bretagne et des Pays de la Loire organisent conjointement sur la Ville de Redon un rassemblement interrégional pour la défense de la chasse et de la ruralité le samedi 18 septembre 2021, qui consiste à un défilé dans le centre-ville.

Afin qu'ils puissent organiser cet évènement, qui rassemblera plus de 5 000 personnes, les organisateurs ont été reçus par le sous-préfet, en présence des services de gendarmerie, du SDIS et de la ville de Redon.

#### Plusieurs mesures ont été prises :

Le départ sera organisé le samedi 18 septembre rue des Marais.

Pour permettre le bon déroulement du défilé, un arrêté municipal d'interdiction du stationnement des véhicules a été pris. Il s'appliquera le samedi 18 septembre 2021 à partir de 6h00 et ce jusqu'à 16h00, sur les voies suivantes :

- Rue des Marais
- Rue des Noës
- Rue de la Guichardaie
- Rue Lucien Poulard
- Rue Joseph Lamour de Caslou
- Rue Victor Hugo (dans sa partie comprise entre la rue Joseph Lamour de Caslou et la rue des Douves)
- Rue des Douves (dans sa partie comprise entre la rue Victor Hugo et le rond-Point du Tuet)
- Rond-Point du Tuet
- Avenue Maréchal Foch
- Rond-Point du Pesle
- Place Charles de Gaulle
- Boulevard de la Liberté
- Rue Notre Dame
- Rue Thiers
- Avenue de la Gare

L'arrêté prévoit également l'interdiction de la circulation des véhicules, à compter du samedi 18 septembre 2021, à partir de 10h00 et ce jusqu'à la fin du défilé (environ 14h00), sur les voies suivantes :

- Rue des Marais
- Rue des Noës
- Rue de la Guichardaie
- Rue Lucien Poulard
- Rue Joseph Lamour de Caslou
- Rue Victor Hugo (dans sa partie comprise entre la rue Joseph Lamour de Caslou et la rue des Douves)

- Rue des Doves (dans sa partie comprise entre la rue Victor Hugo et le rond-Point du Tuet)
- Rond-Point du Tuet
- Avenue Maréchal Foch
- Rond-Point du Pesle
- Place Charles de Gaulle
- Boulevard de la Liberté
- Rue Notre Dame
- Rue Thiers
- Avenue de la Gare

Toutes les voies et lieux susvisés resteront accessibles aux véhicules d'intervention et de secours.

La signalisation ainsi que les déviations seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de Redon, en contact permanent avec les services de la Gendarmerie, afin d'informer les usagers et de maintenir la sécurité.

Des déviations seront mises en place « côté Nord » par la RD 775b (par la rue de Codilo (RD65)) et « côté Sud » par la RD 775.

Il est donc fortement conseillé d'éviter si possible tout déplacement sur les axes et horaires précisés.

Vous remerciant de votre compréhension,

La Ville de Redon.